

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de 13 conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du conseil municipal de ce jour.

Sont absents excusés :
- Michel MARTINROCHE
- Loïc BASSET

Adoption de l'huis-clos à l'unanimité.
Le compte-rendu de la séance du 8 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

Jacques CARTERON et Valérie DURAND sont désignés secrétaires de séance.

1 – RECTIFICATION VENTE TERRAIN FONTCRÉPON ZE 340 et ZE 347 :

Suite au nouveau bornage demandé par l'acquéreur de la parcelle ZE 340, M. DA CUNHA, afin d'aménager un chemin d'accès à son garage, Monsieur Le Maire indique la nécessité de re-statuer sur la vente du terrain situé à Fontcrépon, à Pra Soleil, au vu de la demande d'acquisition du terrain cadastré ZE 340, de 962 m² dont 803 m² constructibles, pour la somme de 47 500 € et la parcelle 347 de 90 m² pour la somme de 900 €.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer en faveur ou non de cette vente aux prix indiqués ci-dessus, soit pour une surface globale de 1052 m² vendue à hauteur de 48 400 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de mener à bien la vente avec l'Office Notarial VEYRET – LESTURGEON-BLANCHARD de VIC LE COMTE et l'autorise à signer tous les documents afférents à ladite vente.

VOTE : Accord à l'unanimité.

2 – RECTIFICATION VENTE TERRAIN FONTCRÉPON ZE 348 :

Monsieur Le Maire indique la nécessité de re-statuer sur la vente du terrain situé à Fontcrépon, à Pra Soleil, au vu de la demande d'acquisition d'une partie du terrain cadastré ZE 348, de 1 806 m². Après re-délimitation, la demande d'acquisition de Monsieur MANHES Yves porte sur une surface de 1 806 m². La somme de 1 € le m² en 2017 avait été proposée par Le Maire Yves PRADIER.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer au sujet de cette vente au prix indiqué de 1 806 €, sous réserve de l'accord de la SAFER.

Madame Nathalie MANHES, ayant un lien de parenté avec l'acquéreur, ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de mener à bien la vente et l'autorise à signer tous les documents afférents à ladite vente, sous réserve de l'accord de la SAFER.

VOTE : Accord à l'unanimité.

3 – ADHÉSION A LA MISSION RETRAITE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY DE DÔME

Suite à la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise Le Maire à signer la convention devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention.

Le coût pour 4 agents s'élève à 75 €/an.

VOTE : acceptation à l'unanimité.

4 – RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2021 –MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU COORDONATEUR ET DES DEUX AGENTS RECENSEURS :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population communale aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021 et que le Conseil Municipal :

- par délibération du 11 juin 2020, a désigné Monsieur Jacques CARTERON comme Coordonnateur Communal et Madame Anne-Marie BERLIOUX comme suppléante,
- par délibération du 10 septembre 2020a créé deux emplois d'agent recenseur,

Monsieur le Maire indique qu'il y a maintenant lieu de délibérer afin de désigner nos deux agents recenseurs ainsi que les modalités de rémunération.

Le Conseil décide

- de confier la tâche d'agents recenseurs à Madame DI LEONARDO Nathalie et Monsieur FERRI Simon,
- charge Monsieur Maire de signer les arrêtés de nomination de ces deux agents,
- décide de fixer les modalités de rémunération de ces trois personnes comme suit :
 - pour le Coordonnateur Communal : Monsieur Jacques CARTERON ne percevra ni indemnité, ni rémunération
 - Pour les deux agents recenseurs : chacun d'eux percevra une rémunération brute fixée à 1 015 €. Cette rémunération sera soumise au prélèvement des cotisations sociales obligatoires calculées sur la base de l'assiette forfaitaire de 514,20 €

La commune percevra une dotation totale de 1 237 €

VOTE : acceptation à l'unanimité.

5 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS RETENUES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES- CHOIX DÉFINITIF DES ENTREPRISES, DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS ET SIGNATURE DES MARCHÉS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de rénovation de la Salle Polyvalente, la Commission d'Appel d'Offres réunie les 2 et 9 novembre 2020 a retenu parmi les 12 plis reçus les propositions les mieux disantes à savoir :

N° LOT	Nombre plis	Entreprises retenues	Montant offre HT
1 : Aménagements Extr	4	CYMARO	32 134,07 €
2 : Espaces Verts Mobiliers	6	SENEZE	22 417,50 €
3 : Démoussage Toiture	0	TRAVAUX EN REGIE	500,00 €
4 : Plomberie Sanitaire Carrelag	0	Demandes de devis divers	2 300,00 €
5 : Matériel de Cuisine	2	ADS	5 627,26 €
TOTAL OFFRES H.T	12		62 978,83 €

Il faut noter que l'ordre de service doit être lancé au plus tard le 31/12/2020 pour bénéficier des subventions. Pour le lot plomberie, des contacts sont en cours pour obtenir des devis. A signaler également que, pour ce chantier, les entreprises locales ont été privilégiées.

Après en avoir délibéré Monsieur le Maire demande aux Conseillers :

- d'entériner les choix proposés par la Commission d'appel d'offres,
- de désigner Monsieur le Maire comme personne responsable des marchés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec chacune des entreprises retenues, ainsi que toutes les pièces afférentes aux dits marchés, éventuels avenant compris et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

VOTE : Accord à l'unanimité.

6 – RÉFÉRENT COVID :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, face à la situation de crise sanitaire, il paraît judicieux de créer un poste de référent COVID 19 afin notamment d'informer, de prévenir et d'agir en fonction des situations rencontrées (Adjoint ou enfant présentant les symptômes du COVID).

Monsieur Le Maire propose de nommer à ce poste Madame RIBOULET Frédérique en qualité d'interlocuteur référent.

VOTE : Accord à l'unanimité.

7 – RÈGLEMENT CITY-PARK :

Monsieur Le Maire indique la nécessité d'établir le règlement du City-Park afin que son utilisation se passe dans de bonnes règles et également le rendre applicable à tout protocole sanitaire en vigueur imposé par les organismes d'État.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Adopte le règlement du City-Park,
- Autorise Monsieur Le Maire à afficher le règlement sur le site et à veiller à sa bonne application.

VOTE : Accord à l'unanimité.

8 - QUESTIONS DIVERSES

a) Conseil d'école

Au cours du dernier Conseil d'école, le problème de circulation et de vitesse excessive Rue Principale et Rue du Parredon a été soulevé. Des aménagements pour réduire la vitesse sont à l'étude afin de trouver une solution efficace.

Les modalités d'inscription à la cantine posent problème à certaines familles.

La question de fournir des masques aux élèves est posée à la Municipalité. La Commune propose de faire un geste en octroyant des masques réutilisables à chaque élève en tenant compte du meilleur rapport qualité/prix. Une demande va aussi être faite à la Communauté de communes.

b) Défibrillateur

La batterie du défibrillateur installé à l'entrée de la mairie doit être changée ainsi que les électrodes. La commande a été faite pour un coût de 307 €.

c) Achat de matériel pour l'employé communal

Un souffleur à feuilles thermique a été acheté ainsi que des tenues de travail et de l'outillage pour faciliter le travail de Christophe MAGAUD. D'autres achats d'équipement sont prévus pour 2021.

d) Archives de la Mairie

Les archives de la mairie sont en cours de tri. Les archives dites « passives » seront stockées dans l'ancien atelier communal après aménagement et les archives dites « actives » seront installées sur le palier au-dessus de la mairie.

e) Patrimoine - dossier LEADER

LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. La Voie verte de l'Allier entre Pont-du-Château et Chadieu est inscrite dans ce programme et le projet pour la sécurisation et l'accessibilité de la butte de Buron peut être éligible dans ce contexte. Cependant pour pouvoir bénéficier d'une aide financière conséquente, il y a urgence à déposer un dossier d'étude et de faisabilité (avant le 31/12/2020). Des membres du Conseil en partenariat avec l'Association du Patrimoine et l'aide d'un architecte sont au travail.

f) Cimetière

La question de l'entretien des tombes en déshérence se pose. Nous allons étudier les solutions possibles pour améliorer l'état du cimetière qui, par ailleurs, est extrêmement bien tenu.

g) Composteurs

Le composteur installé dans le jardin derrière la mairie est désormais opérationnel pour traiter les déchets alimentaires de la cantine. Un référent SICTOM intervient une fois par semaine pour sa maintenance.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2024, il sera fait obligation aux communes de disposer de composteurs de quartiers. D'ores et déjà l'un d'eux sera installé prochainement à l'arrière de la Place de l'église.

h) Miroirs et panneaux

Les miroirs d'intersection et les panneaux sur la voie ferrée sont en cours d'installation. Il faudra prévoir une convention avec les propriétaires privés sur les murs desquels seront posés les miroirs.

Prochain Conseil Municipal : **jeudi 17 décembre 2020**